

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<b>MEMBRES</b> En exercice : 15 Présents: 14 Votants : 14	<b>Séance du 26 mai 2008</b> L'an deux mil huit, le vingt six mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <u>Présents:</u> Mmes GALIPOT, GESNYS, RIALLAND, VISSAULT-VOLEAU, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THÉZÉ Absente excusée : Danielle MEREL Nadia ZAID a été élu secrétaire de séance.
<b>DATES</b> Convoc.: 20/05/2008 Affich. : 20/05/2008	

**86-08 Station d'épuration : Déplacement ligne électrique : participation du syndicat d'électrification de Guichen**

Suite à la construction de la future station d'épuration, une ligne électrique a été déplacée au lieu dit « Les Quatre Routes ». Le montant des travaux restants à charge de la commune s'élève à 6 850.94€HT (le montant réel des travaux était de 13 701.88€HT mais EDF prenait à sa charge la moitié de cette somme).

Le syndicat d'électrification de Guichen participe à hauteur de 50% du montant résiduel des travaux hors taxes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le versement de la participation du syndicat d'électrification de Guichen.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite la participation du syndicat d'électrification de Guichen à hauteur de 50% du montant résiduel des travaux hors taxes.

**87-08 Station d'épuration et extension de ses réseaux : raccordement des futurs usagers : délais**

Suite à la construction de la future station d'épuration et de l'extension de ses réseaux, de nouvelles habitations vont bénéficier de cet assainissement collectif. Au total 70 habitations sont concernées.

Des constructions neuves et des rénovations avec un assainissement individuel se sont faites ces dernières années dans le secteur concerné. Afin de permettre à ces propriétaires d'amortir leur assainissement individuel, il est envisagé de laisser un délai supplémentaire pour le raccordement à l'assainissement collectif

La commission finance du 13 mai 2008 propose de calculer ce délai de la manière suivante :

***Délai= 8 ans (délai de vie estimé d'un assainissement individuel) – (date mise en service du réseau- date d'acceptation du permis de construire)***

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la commission finance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le délai proposé par la commission finance pour le raccordement à l'assainissement collectif pour les habitations récentes concernées.

**88-08 Tarif 2009 : taxe de raccordement**

Suite à l'extension de l'assainissement collectif sur la commune, la commission finance propose de fixer le prix de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 000.00€HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission finance.

A compter du 01 janvier 2009, la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif est de 1 000.00€HT.

**89-08 Redevance assainissement 2009**

Afin de pouvoir équilibrer le budget assainissement et vue l'importance des travaux de la future station d'épuration, la commission finance propose de réviser la redevance assainissement collectif à compter du 01 janvier 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la redevance assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Forfait abonnement	50.00 € HT
- Prix du m <sup>3</sup>	1.40 € HT

**90-08 Bibliothèque : budget livres et multimédia 2008**

Monsieur le Maire propose de fixer à l'identique de 2007 l'enveloppe 2008 pour l'achat de livres et de documents audiovisuels. (Revalorisation possible suite à une prochaine réunion à programmer entre la commission culture et la bibliothécaire)

Depuis l'ouverture de la bibliothèque municipale, ce budget était subventionné par le Conseil Général à hauteur de 30%.

Suite à la mise en place du contrat du territoire (contrat de territoire signé entre la communauté de communes de Guichen et le Conseil Général d'Ille et Vilaine correspondant à des projets d'aménagement et de développement spécifiques au Canton de Guichen), les modalités de subvention ont changé.

	2005	2006	2007	2008	2009
Budget livres et multimédia	2 850.00€	2856.00€	3500.00€		
Subvention accordée	1009.00€		1 260.00€		

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide fixer à 3 500.00€ l'enveloppe 2008 pour l'achat de livres et de documents audiovisuels pour la bibliothèque.

**91-08 Bibliothèque : budget animation 2008**

Dans le budget prévisionnel établi par l'adjoint du patrimoine pour la bibliothèque, un ensemble d'animation est proposé pour l'année 2008 :

-Comme un arbre : exposition, sortie « exploitation forestière » pour les adultes, ballade ludique avec les enfants, atelier bricolage pour les enfants.

-Prix ados.

-La bande dessinée : exposition et accueil d'un auteur illustrateur avec un atelier BD.

-Accueil d'un auteur de littérature régionale.

-Animation de Noël.

Afin de pouvoir mener l'ensemble de ces animations, l'adjoint du patrimoine a estimé le budget à 700.00€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 700.00€ le budget animation de la bibliothèque.

#### **92-08 Demande DGE : Pôle enfance – extension école publique**

Le Conseil Municipal a décidé de créer un pôle enfance comprenant :

- l'extension de l'école publique « Les Korrigans »

- des locaux pour l'accueil péri-scolaire

Lors du dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) en mars, l'opération a été présentée en deux tranches. Le Conseil Municipal précédent avait sollicité cette subvention et avait présenté le plan de financement global pour les deux tranches.

Afin de compléter le dossier, les services préfectoraux demandent qu'il soit reprecisé sous forme de délibération le plan de financement et la demande de subvention pour la tranche 1 de l'opération.

Pour la partie scolaire (extension de l'école publique), les modalités de financement seraient les suivantes pour la 1ere tranche :

<b>Tranche 1</b>
------------------

<b>DEPENSES</b>	
Travaux	700 000.00 €
Honoraires	52 250.00 €
<b>Total HT</b>	<b>752 250.00 €</b>
<b>T.V.A. 19.6%</b>	<b>147 441.00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>899 691.00 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Subvention DGE	140 000.00 €
Emprunt court terme (FCTVA)	140 000.00 €
Emprunt	419 691.00 €
Autofinancement	200 000.00 €
<b>Total</b>	<b>899 691.00 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver cette opération et ses modalités de financement pour la tranche 1

-de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d' Equipement exercice 2008 pour la tranche 1.

\*\*\*\*\*

#### **DIVERS :**

-Suite à la demande de M. TRINEAU pour goudronner le chemin d'exploitation desservant son habitation et celle de M.PANNETIER, le Conseil Municipal donne une réponse défavorable à sa demande.

-L'association DORN HA DORN souhaite organiser une journée récréative sur la commune pour les membres de son bureau. Elle sollicitait la mise à disposition des garages de la salle Glenmor pour pallier un éventuel mauvais temps. Le Conseil Municipal donne une réponse défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 21H45.